



PROVINCE DU QUÉBEC
Municipalité du *canton de Gore*

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ SUSMENTIONNÉE

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Sarah Channell, greffière-trésorière de la municipalité du Canton de Gore :

QUE, lors de la séance ordinaire du conseil municipal du canton de Gore, qui se tiendra le lundi 6 juillet 2026, à 19 h, au Centre communautaire Trinity situé au 2, chemin Cambria à Gore (QC), le Conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes, relative aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

Numéro	Bâtiment affecté	Nature de la demande
2026-12	26, CH DES PINSONS, LOT 5 316 784	La demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'un garage à 2.6 mètres du bâtiment principal au lieu de 5 mètres, comme l'exige l'article 71 du règlement de zonage n° 214.
2026-13	15, CH DU LAC GRACE, LOT 5 317 131	La demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'un garage attenant à la résidence existante. L'implantation projetée du garage serait située à 2 m de la limite latérale, au lieu de 3 m, comme l'exige le règlement de zonage n° 214.
2026-14	20 RUE THOMPSON LOT 5 317 908	La demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'un nouveau bâtiment à 8,42 m de la ligne avant, au lieu des 12 m requis dans la zone VI-19.

Donné à Gore, QC.
Ce 11 juin 2026

Sarah Channell
Greffière-Trésorière